

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE – ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO**  
**CANTON DE TINTENIAC**

*Commune de la Baussaine*

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 MAI 2009**

Nombre de Conseillers en Exercice	14	Date de la convocation	20/05/09
Nombre de Membres présents	12	Convocation Affichée le	25/05/09
Nombre de Membres votants	12	Compte Rendu Affiché le	05/06/09

L'an deux mil neuf, le vendredi vingt neuf mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de LA BAUSSAINE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Florence DENIAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mrs Daniel HENRY, Pierre-Yves MARQUET, Raoul LE GUERHIER, Jean-Michel PRESCHOUX, Dominique ROUXEL, Gilles LE TALLEC, Olivier QUENOUILLE, Thibault LE BOULANGER, Eric LEROSSIGNOL et Mmes Gwenaël ARTUR, Catherine PIEL.

Absent excusé : Mme Yolaine DUBOIS.

Absent non excusé : Frédéric BLANCHARD.

---

Mme le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Thibault LE BOULANGER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2009 à l'unanimité.

M. Gilles LE TALLEC n'a pas participé au vote des délibérations n°41-2009 à 43-2009.

---

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**  
**ANNEE 2009 - 3<sup>e</sup> VOLET**

**41-2009**

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions, le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes, selon les critères définis cette année :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION ACCORDEE</b>
Comité des fêtes de La Baussaine	400,00 €
Atelier des arts et cultures d'ici et d'ailleurs	200,00 €

Les subventions votées seront imputées à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget 2009.

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SEJOUR PEDAGOGIQUE

**42-2009**

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention en date du 27 avril 2009, présentée par l'Ecole Notre-Dame de Tinténiac, pour la participation d'un élève domicilié dans la commune à une classe de découverte, dont le coût à la charge des parents s'élève à 31 € par enfant.

Mme le Maire rappelle que les taux des subventions versées par la commune pour des séjours éducatifs s'élèvent à 15 % du coût du séjour pour les élèves du primaire et 10 % pour les collégiens, et que cette aide est plafonnée à 40 € par enfant.

Mme le Maire rappelle également que les taux des subventions versées par la commune pour des séjours pédagogiques sont identiques pour tous les enfants, qu'ils soient scolarisés dans un établissement public ou dans un établissement privé.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention à hauteur de 15 % du coût du séjour, soit 4,65 €.

Ecole	Voyage	Nombre d'enfants	Coût du voyage	Taux de subvention	Montant accordé/élève	TOTAL
Ecole primaire Notre-Dame Tinténiac	Classe découverte	1	31 €	15 %	4,65 €	<b>4,65 €</b>

La subvention votée sera imputée à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget 2009.

### STATION D'EPURATION – ADHESION A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE SUIVI DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**43-2009**

Sous l'effet de l'évolution de la réglementation (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 31/12/2006), le Conseil général est contraint d'adapter son dispositif d'assistance technique existant. Depuis début 2009, l'assistance technique départementale, dérogatoire au Code des marchés publics, est réservée aux collectivités éligibles, et sous condition de participation financière.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R.3232-1 à R.3232-1-4 du Code général des collectivités territoriales, la commune de La Baussaine est éligible à l'assistance technique départementale. Le Département propose donc aux collectivités éligibles une convention formalisant les nouvelles modalités relatives aux prestations fournies par la mission d'assistance à la gestion de l'environnement (MAGE).

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition, contre rémunération forfaitaire (0,30 € / habitant DGF, représentant 20 % du coût estimé de la mission), un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours / an, en charge d'un conseil indépendant.

L'objet de la mission est de tirer le meilleur parti des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolutions éventuelles, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique. La durée de la convention est de quatre années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions :

- Accepte de passer avec le Conseil général la convention d'assistance technique départementale pour le suivi du système d'assainissement collectif, dont un exemplaire sera joint à cette délibération,
- Donne pouvoir et signature à Mme le Maire.

21h00 : arrivée de M. Gilles LE TALLEC

## QUESTIONS DIVERSES

### URBANISME

- Possibilités d'extension en campagne – Cas des époux MONTEBRUN

M. Pierre-Yves MARQUET expose au Conseil municipal le problème suivant, soulevé par M. Jean-Charles MONTEBRUN et Mme Angèle MONTEBRUN, domiciliés au lieu-dit La Haute Vieuville à La Baussaine :

Les propriétaires envisagent de réaliser une extension de leur habitation principale, destinée à la création d'une chambre supplémentaire. La parcelle sur laquelle se trouve leur maison, cadastrée section B numéro 909, est classée en zone NH (correspondant à des îlots bâtis et constructibles en zone agricole). La maison de M. et Mme MONTEBRUN est implantée en limite de propriété, et ils sont également propriétaires de la parcelle voisine, cadastrée B 1011. La surface de la parcelle B 909 ne permettant pas d'y réaliser une extension, ils projetaient de construire celle-ci sur la parcelle B 1011.

Mais en préparant leur projet, ils se sont aperçus que la parcelle B 1011 est classée en zone A (agricole), et qu'elle n'est donc pas constructible. Elle n'a pas été intégrée dans le périmètre de l'îlot NH, ne laissant aucune possibilité d'extension au bâti existant. La municipalité a été avisée de cette situation par les époux MONTEBRUN, ainsi que par d'autres habitants de la commune faisant face au même problème.

M. MARQUET présente aux conseillers municipaux le point de vue de la municipalité, qui rejoint celui des propriétaires : le zonage des parcelles est manifestement erroné, car l'îlot NH aurait du laisser un recul de 5 à 6 mètres par rapport aux constructions existantes pour y laisser la possibilité de construire une extension. M. et Mme MONTEBRUN étaient déjà propriétaires de ces parcelles au moment de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme en 2006, et le tracé du zonage aurait du prendre en compte les unités foncières.

La Mairie s'est renseignée sur les possibilités de corriger ce problème, mais seule la procédure la plus longue, la révision du PLU, est applicable. La procédure de modification ne peut être utilisée quand il s'agit de réduire des zones agricoles. Quant à la procédure de révision simplifiée, elle peut être mise en œuvre pour certains projets d'extension des zones constructibles, mais « sous réserve de ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable du PLU ». Or réduire une zone agricole va à l'encontre du PADD du PLU de La Baussaine, qui stipule que « les surfaces dédiées à l'agriculture sur le territoire sont conservées. (...) De plus, le potentiel d'évolution de l'activité agricole devra être également protégé ». Enfin, la possibilité qui existait de recourir à la procédure de révision simplifiée pour la correction d'une erreur matérielle a été supprimée par l'article 2 de la loi du 17 février 2009.

La commune devra engager une révision du PLU, car plusieurs problèmes de ce type ont été relevés. Mais cette procédure est longue (environ deux ans), et n'apporterait donc pas de réponse rapide au problème de M. et Mme MONTEBRUN. Ceux-ci ont donc sollicité M. le Préfet de Rennes pour qu'il autorise une dérogation aux règles du PLU de la commune, dans l'attente d'une révision prochaine qui régulariserait la situation. M. MARQUET leur rappelle qu'ils ont le soutien de la commune, qui prendra contact avec la personne en charge de ce dossier à la Préfecture pour appuyer leur demande.

- Bilan des autorisations de construire

M. MARQUET présente au Conseil municipal les demandes d'autorisation des sols déposées en mairie depuis le début de l'année 2009, à savoir trois permis de construire et cinq déclarations préalables.

- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'exercice du Droit de préemption urbain

Mme le Maire rend compte à l'Assemblée communale des décisions prises dans le domaine de l'exercice du droit de préemption urbain, par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n°78-2008 :

Déclaration d'intention d'aliéner transmise le 27/02/2009 par Me LECOQ, notaire à TINTENIAC, dans le cadre de la cession amiable d'un immeuble bâti sur terrain propre appartenant à la SARL DIMA, terrain cadastré section B, numéro 1284, sis 2, impasse de la Tranquillité, d'une superficie totale de 294 m<sup>2</sup>, au prix de 130 000 € (+ commission et frais d'acte).

Décision : le droit de préemption n'est pas exercé sur cette parcelle. Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire par délégation du Conseil municipal.

- Demande de classement de l'église

Mme le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de classement de l'église, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a pris contact avec la Mairie pour demander des informations au sujet des travaux à réaliser dans le monument. Une rencontre sur le site entre les élus et les responsables de la DRAC sera fixée après l'étude des premiers éléments qui leur seront transmis.

---

## ECOLE

- Retrait d'une classe mobile

Mme le Maire rappelle aux Conseillers municipaux la décision de l'Inspection Académique d'Ille-et-Vilaine de fermer une classe à l'école maternelle de La Baussaine, dont le Conseil municipal a pris acte par délibération n° 34-2009 en date du 24 avril 2009.

Mme le Maire informe également les membres de l'assemblée d'un courrier en date du 20 mai 2009, par lequel le Conseil Général rappelle à la commune que la convention de mise à disposition de la première classe mobile arrive à échéance le 6 août 2009.

Messieurs ARTUR, directeur de l'école, et MESTRES, Inspecteur de l'Education Nationale responsable du secteur, jugent peu probable qu'une décision de réouverture de la quatrième classe soit prise cette année. Il faudrait au minimum 94 élèves à l'école maternelle. Or on ne compte à ce jour que 80 inscriptions pour la rentrée scolaire prochaine.

En conséquence, le Conseil municipal décide de restituer la classe mobile à la fin de l'année scolaire 2007-2008.

- Vice-présidence du SIRP

Invitée à prendre la parole par Mme le Maire, Mme Catherine PIEL informe le Conseil municipal de sa démission du poste de Vice-présidente du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

Saint-Thual La Baussaine, et des raisons qui l'ont poussée à prendre cette décision. Mme le Maire ajoute qu'un remplaçant sera élu lors de la prochaine Assemblée Générale du SIRP le 2 juin 2009.

## MARCHES PUBLICS

- Réhabilitation de la salle associative et culturelle « salle des fêtes » – Sélection d'un maître d'œuvre

Mme le Maire propose de faire un point sur l'appel d'offres en cours relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la salle associative et culturelle de La Baussaine. A ce stade, deux offres sur les six reçues se distinguent, tant en termes de prix que de références. Il est prévu de rencontrer ces deux candidats suite à la prochaine réunion de la commission des bâtiments communaux, qui se déroulera le 11 juin 2009.

- Programme de travaux de voirie

Dans le cadre de l'appel d'offres relatif au programme de travaux de voirie, M. Pierre-Yves MARQUET rend compte de la réunion d'ouverture des plis qui s'est déroulée le jeudi 28 mai 2009 en présence de M. Pierric RENAUD, contrôleur de travaux de la Direction Départementale de l'Équipement de Combourg. Trois candidats ont remis une offre en réponse. La sélection sera faite prochainement.

---

## CULTURE

- Exposition du 8 mai

M. Raoul LE GUERHIER présente aux Conseillers municipaux le bilan de l'exposition organisée à la Mairie à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945. Elle rassemblait environ 200 objets de cette époque, civils et militaires, prêtés par des habitants de La Baussaine ou des collectionneurs. Les efforts des bénévoles membres de l'équipe organisatrice ont été récompensés par la venue de 360 visiteurs en deux jours.

- Journées européennes du patrimoine

Mme le Maire présente aux Conseillers municipaux le compte-rendu de la dernière commission Culture, qui s'est réunie le 15 mai pour préparer les journées du patrimoine 2009. Elles auront lieu les 19 et 20 septembre prochains. Cette année, un concours de photographie sera organisé par la commune ; il se conclura par une exposition des meilleurs clichés. A cette occasion, tous les habitants seront invités à prendre en photo le patrimoine de La Baussaine.

---

## TRANSPORTS SCOLAIRES

- Mme le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier en date du 25 mai 2009, par lequel le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine informe la commune que le réseau départemental de transports en commun Illenoo cessera de desservir La Baussaine pendant les vacances scolaires à compter du 2 septembre 2009. Cette décision est due à un taux de fréquentation du service très faible.

---

## BIBLIOTHEQUE

- Mme le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier en date du 17 avril 2009, par lequel le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine avise la commune de sa décision d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 419 €, pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque au titre de l'année 2008, dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire.

---

## MATERIEL COMMUNAL

- Mme le Maire fait part au Conseil municipal de son souhait d'instaurer un système de réservation pour les tables et les bancs de la commune, avec le dépôt obligatoire d'un chèque de caution. Une demande de devis va être faite pour le renouvellement du matériel et six nouvelles tables vont être fabriquées comme l'année précédente.

---

## SITE INTERNET

- M. Eric LEROSSIGNOL présente à l'Assemblée le fruit de ses derniers échanges avec Dimitri BARCO concernant la création du site internet de la commune, et en particulier les propositions de teintes qui ont été faites. Les principales remarques émises par les conseillers municipaux sont les suivantes :
  - un fond blanc (ou très pâle) est préférable pour le texte ;
  - parmi les propositions, les teintes de vert qui ont le plus de succès pour l'habillage du site sont celles utilisées en pages 3 et 5 (puis 11 et 1) ;
  - le vert utilisé pour la barre de menus devrait être plus foncé que pour l'habillage (cf. celui utilisé dans la 5e page, à essayer avec les teintes ci-dessus).

---

## INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

- Abattage des arbres sur la commune

Mme Gwenaël ARTUR signale qu'un bel arbre a été abattu près de chez elle au lieu-dit « La Tremblais », et demande s'il s'agissait d'un arbre situé dans un espace boisé classé. Si tel est le cas, Mme ARTUR demande à ce que la Mairie étudie les possibilités d'action vis-à-vis des propriétaires.

Plus largement, Mme ARTUR s'interroge sur la manière d'informer les administrés quant aux règles d'urbanisme contenues dans le PLU. Il en est de même pour la réglementation des zones humides.

Mme le Maire répond qu'une communication sur le prochain site Internet et dans le bulletin municipal pourrait être envisagée.

Mme ARTUR demande s'il est toujours possible de s'inscrire au programme de plantation de haies bocagères mis en place par la communauté de communes. Mme le Maire répond que la dernière relance a été effectuée en mars, et qu'il est par conséquent désormais trop tard.

- Dispositif sonore pour faire fuir les corneilles

M. LEROSSIGNOL indique qu'il entend des détonations régulières près de chez lui au lieu-dit "Le Gravier". Mme le Maire connaît ce dispositif de canon à gaz, et indique que la Mairie va étudier les possibilités d'action vis-à-vis des responsables.

---

## AGENDA

- Commission des bâtiments communaux : jeudi 11 juin à 20h.  
Ordre du jour : Maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la salle associative et culturelle - concertation des élus préalable aux entretiens avec les candidats retenus.
- Commission communication : dimanche 7 juin à 10h.  
Ordre du jour : Préparation du bulletin municipal.

*La séance est levée à 23h30.*

Florence DENIAU

Daniel HENRY

Pierre-Yves MARQUET

Raoul LE GUERHIER

Jean-Michel PRESCHOUX

Olivier QUENOILLERE

Dominique ROUXEL

Gilles LE TALLEC

Thibault LE BOULANGER

Eric LEROSSIGNOL

Gwenaël ARTUR

Catherine PIEL